



## Inaptitude pendant un arrêt maladie

Par **44350GIST**, le **04/02/2014** à **16:36**

Bonjour

Je suis en arrêt maladie depuis le 05/11/2013 pour burn out (maladie non professionnelle). J'ai rencontré le médecin de la Cnam le 16/01/2014 pour un contrôle, celui-ci a validé mon arrêt de travail et m'a conseillé d'envisager une inaptitude.

J'ai demandé à mon employeur une visite de reprise pour voir la médecine du travail car mon arrêt prenait fin le 18/01/2014.

J'ai rencontré le médecin du travail le 20/01/2014 à 9h, il m'a déclaré une inaptitude temporaire (1er rdv).

J'ai contacté la Cnam pour connaître mes droits en matière de maintien d'arrêt pendant une procédure d'inaptitude, ils m'ont indiqué que je pouvais prolonger mon arrêt car le conseil de la Cnam l'avait validé.

Mon généraliste a donc prolongé mon arrêt jusqu'au 14/02/2014.

Le médecin m'a donné un 2ème rdv le 04/02/2014 ce matin donc et a confirmé mon inaptitude (2ème rdv).

Il m'a dit être étonné que la Cnam m'autorise un arrêt car selon lui, vu la procédure, mais il m'invite à poursuivre la procédure en espérant que mon employeur me convoque tout de même pour un licenciement pour inaptitude (mon employeur a indiqué au médecin qu'il n'y avait pas de solution de reclassement envisageable).

La Cnam m'a réconfirmé ce matin par tel qu'il n'y avait aucun souci mais surprise et du coup inquiète je suis allé sur place me renseigner et l'assistante sociale m'a confirmé l'avis de la médecine du travail, à savoir un 2ème rdv pour inaptitude pendant un arrêt est un problème et s'est excusé des mauvais renseignements donnés par téléphone.

Ma question : quelles sont les conséquences juridiques de cette situation et que me conseillez-vous sachant que l'avis d'inaptitude a été envoyé à mon employeur, que peut-il faire contre moi ?

Merci par avance pour votre aide

Par **moisse**, le **04/02/2014** à **19:27**

Bonsoir,

Il ne peut y avoir d'avis d'inaptitude alors que le contrat de travail est suspendu.

Si l'employeur s'engage dans la voie d'un licenciement il va au devant d'une requalification certaine en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Cet employeur pour peu qu'il s'en avise va vous signaler que l'avis d'inaptitude est irrégulier, et que dès votre reprise de travail il organisera un rendez-vous auprès de la MDT.